



FOOT

Vendredi
17
Nov 2017

n°389

93

Tirage du 8e tour de la Coupe de France

Le tirage du 8ème tour de la Coupe de France s'est déroulé le mardi 14 novembre à l'hippodrome de Vincennes et a désigné les adversaires des deux clubs de la Seine-Saint-Denis toujours en lice:

Le FCM Aubervilliers qui a crée l'exploit à Saint-Maur face aux Lusitanos se déplacera sur le terrain de La Brede FC (7e de R1 Aquitaine) qui a éliminé Montauban aux tirs aux buts.

Déplacement également pour le Blanc-Mesnil Sport Football qui se rendra à Epinal pour affronter le SA Epinal 6e de National 2.



COUPE DE FRANCE

2017 - 2018

infos District...infos District...infos District

INFORMATIONS GENERALES

PAGES 2 à 3 : Infos District

PAGES 4 à 9: PV Commission Sportive Générale

PAGES 10 à 17: PV Commission Départementale des Statuts et Règlements

PAGE 18 : Informations Générales du District

D1 Seniors : 1ere victoire de la saison pour les Flamboyants de Villepinte

Lanterne rouge avec 0 point au compteur avant le match en retard de cet après-midi face à Sevran, l'équipe des Flamboyants de Villepinte a surpris son monde en s'imposant sur le score net de 3 buts à 0 grâce à un doublé de Larry Basile (50e, 89e) et un but de Amadou Cissé (60e). Un résultat qui permet à Flamboyant de quitter la zone rouge aux dépens du Cosmos et de Solitaires. Sevran reste 6ème.



Réaction du coach Amadou Cissé également buteur aujourd'hui : "*Cela a été un match très compliqué. On a eu des gros temps forts et des gros temps faibles. Ils nous ont mis en difficulté sur les coups de pied arrêtés et nous les avons gêné sur des attaques rapides. Nous avons eu le caractère qui nous a manqué sur les derniers matchs. C'est ce qui nous a permis d'aller chercher ces 3 buts en deuxième mi-temps. Enfin une victoire. Ce match vient récompenser tous les efforts fournis ces dernières semaines à l'entraînement. Nous allons maintenant rapidement nous tourner vers notre prochain objectif c'est à dire la réception de Montreuil la semaine prochaine.*"

ELU DE PERMANENCE :

Monsieur Ahmed HADEF sera à votre écoute durant ce week-end pour tous les problèmes que vous pourriez avoir lors de vos rencontres des **18 et 19 Novembre 2017**.

Vous pouvez le contacter au **06 50 13 11 45**.



infos District...infos District...infos District

Plateau U7 du 18 Novembre 2017

En cliquant sur les liens ci-dessous vous trouverez la répartition pour le plateau U7 de ce samedi 18 novembre, la feuille de plateau à renvoyer au District par le responsable du site et un plateau type à mettre en place. Pour les clubs ne figurants pas sur le plateau, merci de m'envoyer vos feuilles d'engagements mises à jour par rapport au critérium u11G.

[Exemple de Plateau](#)

[Feuille de Plateau](#)

[U7 du 18 novembre 2017](#)



Les lois du jeu des U6 à U13

En cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez les modifications apportées sur les lois du jeu en football à effectif réduit.

Ces règles sont à appliquer pour la saison 2017-2018 sur vos plateaux et critères.

Connaitre et appréhender les lois du jeu font partie des compétences à développer chez le jeune footballeur.

[Lois du jeu U6/U13](#)



1er Tour du Challenge U11

En cliquant sur les liens ci-dessous vous trouverez toutes les informations relatives au 1er tour du challenge U11. Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement avant le début de la manifestation. Les feuilles de plateaux, jongleries et licences de tous les clubs présents sont à déposer au District par le responsable du site avant mardi 12h00. Le rdv est fixé à 9h00 sur vos sites d'accueil.

[Informations Challenge U11](#)



Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

Réunion du 17 Novembre 2017

Nouveau décompte des points à partir de cette saison :

Match gagné : **3 points**

Match nul : **1 point**

Match perdu : **0 point**

Erreur administrative de la part du club : **0 point**

Pénalité, forfait : **-1 point**

Feuille de Match Informatisée

Toutes les catégories sont concernées par la FMI hormis les Critériums U13, U11 et U16 F pour cette saison ainsi que la D1 Féminines.

Les matches de Coupes s'effectuent sur format papier.

- ***En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,***
- ***En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,***
- ***En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.***

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Matches remis

Seniors

D2 A Tremblay Fc 2/Bourget Fc : 28/1/18
D2 A Fc Montfermeil 2/Fc Bourget : 18/2/18
D2 A Fc Montfermeil 2/Fa Le Raincy : 28/1/18
D3 A Af Bobigny 3/As Paris : 28/1/18
D3 A Af Bobigny 3/Gournay Fc : 18/2/18
D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 28/1/18
D4 B Ménilmontant 1871/Drancy Fc : 28/1/18
D5 A As Plaine Victoire/St Denis Fc : 17/12/17
D5 B Etoiles d'Auber/Gournay Fc 2 : 17/12/17
D5 B Paris Gaëls Ai 2/Etoiles d'Auber : 21/1/18
D5 B Etoiles d'Auber/Figuig Armpd : 28/1/18
D5 B Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 21/1/18

U19

D1 Cs Villetaneuse/Rsc Montreuil : 17/12/17
D1 Espérance Paris 19è/Fc Bourget : 17/12/17
D1 Fc Les Lilas/Bourget Fc : 28/1/18
D1 Cs Villetaneuse/Fc Romainville : 28/1/18
D2 A As Bondy/Cms Pantin : 17/12/17
D2 A Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2/Blanc Mesnil Sf 2 : 17/12/17
D2 A Cosmos Fc/As Bondy : 21/1/18

Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

D2 B Tremblay Fc/Af Bobigny 2 : 17/12/17
D2 B Af Bobigny 2/Usm Gagny : 28/1/18
D3 A Championnet Sports/Fcm Aubervilliers 2 : 17/12/17
D3 C So Rosny/Af Paris 18 : 21/1/18
D3 C Vaujours Fc/Fc Romainville : 17/12/17
D3 C Af Paris 18/Epp Gervaisienne : 17/12/17
D3 C Us Paris 11/Epp Gervaisienne : 28/1/18
D3 C As Bondy 2/Vaujours Fc : 28/1/18
D3 C Pierrefitte Fc/So Rosny : 17/12/17
D3 C Epp Gervaisienne/Esc Paris 20 : 21/1/18

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Es Parisienne : 17/12/17
D2 A Sc Dugny/Af Epinay 2 : 17/12/17
D2 B Fc Livry Gargan 2/St Denis Us 2 : 17/12/17
D2 B Usm Gagny/Tremblay Fc : 17/12/17
D3 A Neuilly Plaisance Sports/Tremblay Fc 2 : 17/12/17
D3 B Drancy Fc/Gournay Fc : 17/12/17
D4 A Af Bobigny 3/Us Paris 11 : 17/12/17
D4 B Rsc Montreuil 2/Pierrefitte Fc : 17/12/17
D4 C Villemomble Sports/Epp Gervaisienne : 17/12/17
D4 C Us Paris 11 2/Epp Gervaisienne : 28/1/18
D4 C Af Paris 18 2/Villemomble Sports 3 : 21/1/18
D4 C Epp Gervaisienne/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 21/1/18
D4 D Neuilly Plaisance Fc/Ca Romainville : 28/1/18
D4 D Csl Aulnay 3/Cs Villetaneuse 2 : 21/1/18
D4 D As Paris/Csl Aulnay 3 : 28/1/18
D4 D Csl Aulnay 3/Uf Clichois 2 : 18/2/18
D4 D Cms Pantin/Cs Villetaneuse 2 : 17/12/17

U15

D2 A Espérance Paris 19è 2/Cosmos Fc : 2/12/17
D2 B Fc Montfermeil 2/Es Parisienne : 2/12/17
D2 B Fc Villepinte/Blanc Mesnil Sf 2 : 2/12/17
D3 A As Bondy 2/Es Stains : 2/12/17
D3 A Vaujours Fc/Fc Aulnay : 2/12/17
D4 A Fc Montfermeil 3/Sc Dugny : 2/12/17
D4 A Sc Dugny/Bagnolet Fc : 20/1/18
D4 B Af Paris 18/Csm Ile St Denis : 20/1/18
D4 C St Denis Us 3/Usm Audonienne 2 : 13/1/18
D4 C As Bondy 3/Us Paris 11 : 20/1/18
D4 D As Paris/Ja Drancy 4 : 20/1/18
D4 D Antillais Paris 19è/Sevran Fc 2 : 2/12/17
D4 D Enfants de la Goutte d'Or/Neuilly Plaisance Sports : 2/12/17
D4 D Neuilly Plaisance Sports/Sevran Fc 2 : 20/1/18
D4 D Antillais Paris 19è/Epp Gervaisienne : 20/1/18
D4 D Epp Gervaisienne/Enfants de la Goutte d'Or : 13/1/18
D5 A Uf Clichois 3/Fc Romainville 3 : 13/1/18

Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

D5 A Fc Romainville 3/Sfc Neuilly 4 : 2/12/17
D5 A Sfc Neuilly 4/Paris International : 13/1/18
D5 A Af Paris 18 3/Es Stains 2 : 2/12/17
D5 A Fc Romainville 3/Es Stains 2 : 20/1/18
D5 A Es Stains 2/Paris International : date à fixer
D5 A Fc Aulnay 2/Sfc Neuilly 4 : 20/1/18
D5 B Fc Romainville 4/Championnet Sports : 13/1/18
D5 C Fc Pantin/Esc Paris 20è : 20/1/18
D5 C Neuilly Plaisance Fc/Ofc Couronnes 4 : 20/1/18
D5 E Antillais Paris 19è 2/Pierrefitte Fc 2 : 13/1/18

Anciens

D1 Sc Dugny/Velha Guarda : 21/1/18
D2 B Amicale Mauriciens/Avd : 21/1/18
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/Martinique Guadeloupe : 17/12/17
D3 A Figuig Armpd/Crampons Parisiens : 17/12/17
D3 A Acs Jwa Di Jwé 93/So Rosny 2 : 21/1/18

Super Vétérans

Poule B Montfermeil Fc/Antillais Aulnay : 28/1/18
Poule B Sc Buttes Chaumont/Antillais Aulnay : 18/2/18
Poule C Esd Montreuil 2/Fc Villepinte 2 : 28/1/18
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 28/1/18
Poule D Espérance Aulnaysienne/As Mur Rideau : 28/1/18

Futsal

D1 Ab St Denis/Es Parisienne : 2/12/17
D1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : 2/12/17
D1 Drancy Futsal 2/Cité Sport Culture : 2/12/17
D1 As La Courneuve 2/Ac Montreuil : 2/12/17
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal 2 : 21/12/17
D1 Cité Sport et Culture/Sporting République : date à fixer
D1 Noisy le Grand Futsal/As La Courneuve 2 : 15/12/17
D1 Cité Sport et Culture/Es Parisienne : 10/2/18
D1 Noisy le Grand Futsal/Paris Lilas Futsal : 10/2/18
D1 Blanc Mesnil Sf/Es Parisienne : date à fixer
D1 Paris Lilas Futsal/Ab St Denis : 10/3/18
D1 Sporting République/Ab St Denis : 21/12/17
D1 Drancy United/Ac Montreuil : 18/12/17
D2 A Paris Sport Culture/As Romilly : 4/12/17
D2 A Paris 18 Futsal/Neuilly Futsal 2 : 3/5/18
D2 A Espace Jeune Charles Hermite 2/As Montreuil Bel Air : 27/1/18
D2 A Sevrans Fu 2/As Jeunes Aulnay : 16/12/17
D2 A Bagnolet Fc 2/Fc Sevrans : 20/12/17
D2 A Vivacité/Fc Sevrans : 10/3/17
D2 A Paris 18 Futsal/As Montreuil Bel Air : 11/1/18
D2 A Paris 18 Futsal/Vivacité : 21/12/17

Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

D2 A Fc Sevrans/As Jeunes Aulnay : 2/12/17
D2 A As Montreuil Bel Air/Vivacité : 14/12/17
D2 A Vivacité/As Romilly : 5/5/18
D2 A Neuilly Futsal 2/Vivacité : 10/2/17
D2 A Sevrans Fu 2/Paris Lilas Futsal 2 : date à fixer
D2 A Sevrans Fu 2/Fc Sevrans : date à fixer
D2 A As Romilly/Paris 18 Futsal : date à fixer
D2 B Sport Ethique Livry/Fc Romainville : 16/12/17
D2 B Sport Ethique/Sevrans Fu 3 : 10/3/17
D2 B Pierrefitte Fc 2/Us Métro Paris Nord : 1/12/17
D2 B Sevrans Fu 3/Cité Sport Culture 3 : 16/12/17
D2 B Cité Sport Culture 2/Drancy Futsal 3 : 2/12/17
D2 B Vue d'Ensemble/Us Métro Paris Nord : 16/12/17
D2 B Vue d'Ensemble/Karma Fsc : 10/3/18
D2 B Karma Fsc/Sport Ethique : date à fixer
D2 B Pierrefitte Fc 2/Karma Fsc : 10/2/17
D2 B Sevrans Fu 3/Karma Fsc : 2/12/17
D2 B Karma Fsc/Aulnay Nord Plus : 16/12/17
D2 B Tallulah/Vue d'Ensemble : 30/3/18
D2 B Sport Ethique/Tallulah : 10/2/17
D2 B Tallulah/Fc Romainville : 9/3/18
D2 B Tallulah/Pierrefitte Fc 2 : 15/12/17
D2 B Aulnay Nord Plus/Tallulah : 2/12/17
D2 B Vue d'Ensemble/Aulnay Nord Plus : date à fixer
D2 B Karma/Cité Sport et Culture 2 : date à fixer

Seniors F

D1 Sc Dugny/Villemomble Sports : date à fixer
D1 Vaujours Fc/Enfants de la Goutte d'Or : 27/1/18
D1 St Denis Fc/Paris Arc en Ciel : date à fixer

Feuilles de matches en retard

1ère demande :

Seniors Coupe **Uf Clichois**/Espérance Paris 19è du 12/11/17
Seniors Coupe **Pierrefitte Fc**/So Rosny du 12/11/17
Seniors Coupe **Fc Solitaires Paris Est**/Af Epinay du 12/11/17
U19 D3 A **Championnet Sports**/Fa Le Raincy du 12/11/17
U19 Coupe **Uf Clichois**/Fc Bourget du 12/11/17
U19 Coupe **Espérance Paris 19è**/Neuilly Plaisance Fc du 12/11/17
U19 Coupe **Enfants de la Goutte d'Or**/Sevrans Fc du 12/11/17
U19 Coupe **Us Paris Xi**/Bagnolet Fc du 12/11/17
U19 Coupe **Cms Pantin**/Fc Les Lilas du 12/11/17
U13 **Fc Aulnay**/Csl Aulnay (équipe 4) du 4/11/17

Commission Sportive Générale

17 Novembre 2017

2^è demande :

U17 D4 B **Usm Audonienne**/Esc Paris 20 du 5/11/17
U15 D3 B **Fc Solitaires Paris Est**/Flamboyants de Villepinte du 4/11/17
U15 D5 A **Sc Dugny 2**/Sfc Neuilly 4 du 4/11/17
U15 D5 A **Uf Clichois 3**/Fc Aulnay 2 du 4/11/17
U13 **Fc Solitaires Paris Est**/As Paris (équipe 6) du 4/11/17
U13 **Cms Pantin**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 4/11/17
U11 **Gournay Fc**/Fc Noisy le Grand (équipes 1-2) du 4/11/17
U11 **Fc Livry Gargan**/So Rosny (équipe 6) du 4/11/17
U11 **Red Star Fc**/Sevran Fc (équipes 1-2-3-4) du 4/11/17
Anciens D1 **St Denis Us 2**/Cap Nord du 5/11/17
Super Vétérans D **Sc Dugny**/Ca Romainville du 5/11/17
+ 55 ans **Blanc Mesnil Sf 2**/Blanc Mesnil Sf du 5/11/17

3^è et dernière demande :

U17 D4 B **ESC PARIS 20**/Es Parisienne 2 du 29/10/17
Futsal D2 B **DRANCY FUTSAL 3**/Us Métro Paris Nord du 13/10/17

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 7 Novembre 2017

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), Mme Djaimila CAHOUCHE BENSLIMANE, MM. Marcel FRIBOULET, Jamal SOUADJI, Nordine BENSERRAI, Gérard VIVARGENT (CD).

Excusés : MM. Manuel COBO, Didier GIRAUDEAU, Mohamed RAOUADI (CDA).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Seniors

D1 50090.1 Stade de l'Est/As La Courneuve du 15/10/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'As La Courneuve sur la participation de M. Bilal BELKAID du Stade de l'Est, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Stade de l'Est,

Constatant que ce club a souhaité transmettre ses commentaires en justifiant par la référence d'un match que celui-ci a bien purgé sa suspension,

Constatant que M. Bilal BELKAID Lic. 2328087182 du Stade de l'Est a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 3/4/17,

Après lecture de la feuille de match le 16/4/17 en championnat Excellence St Denis Us 2/ Stade de l'Est,

Constatant que ce joueur n'apparaît pas sur cette feuille de match,

Considérant que M. Bilal BELKAID a bien purgé son match de suspension à l'occasion de cette rencontre et que celui-ci pouvait participer à la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite As La Courneuve des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D3 A 50296.1 Bagnolet Fc 2/Gournay Fc du 5/11/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe ni ne délibère sur cette affaire,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Bagnolet Fc sur la participation de trois joueurs de Gournay Fc 2 susceptibles de ne pas être qualifiés au regard de l'article 89 des règlements généraux de la FFF, ne possédant pas les quatre jours francs de qualification pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que le grief reproché par Bagnolet Fc à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation au regard de l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93,

Pars ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette l'évocation de Bagnolet Fc comme irrecevable,

Débite Bagnolet Fc des frais de dossier.

La présente décision sur la procédure uniquement est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 A 50420.1 Paris Sport Culture/Afc Ile St Denis du 15/10/17

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET qui ne participent ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Afc Ile St Denis sur la participation de MM. Julio GEDIO, Irima TEBLI et Mendy FREDERIC de Paris Sport Culture, susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Paris Sport Culture,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Constatant que M. Julio GEDIO Lic. 2929314430 de Paris Sport Culture a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 17/4/17,

Après lecture de la feuille de match le 23/4/17 en championnat 4D B Gournay Fc 2/Paris Sport Culture,

Constatant que ce joueur n'apparaît pas sur cette feuille de match,

Considérant que M. Julio GEDIO a bien purgé son match de suspension à l'occasion de cette rencontre et que celui-ci pouvait participer à la rencontre en rubrique,

Constatant que M. Irima TEBLI Lic. 2544487369 de Paris Sport Culture a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 23/1/17,

Après lecture de la feuille de match le 29/1/17 en championnat 4D B Montreuil Souvenir/Paris Sport Culture,

Constatant que ce joueur n'apparaît pas sur cette feuille de match,

Considérant que M. Irima TEBLI a bien purgé son match de suspension à l'occasion de cette rencontre et que celui-ci pouvait participer à la rencontre en rubrique,

Constatant que M. Mendy FREDERIC Lic. 2548266224 de Paris Sport Culture a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 8/5/17,

Après lecture de la feuille de match le 21/5/17 en championnat 4D B Ass Noisienne 2/Paris Sport Culture,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

Constatant que ce joueur n'apparaît pas sur cette feuille de match,
Considérant que M. Mendy FREDERIC a bien purgé son match de suspension à l'occasion de cette rencontre et que celui-ci pouvait participer à la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Afc Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 A 50529.1 St Denis Fc/Vaujours Fc 2 du 22/10/17

La Commission,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance par les services administratifs de l'impossibilité de saisir un avertissement à M. Moussaddaq Kerboub SALAH, joueur de St Denis Fc lors de la rencontre en rubrique,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à St Denis Fc,

Constatant que ce club a souhaité transmettre ses commentaires en se justifiant par l'envoi de la licence il y a plus d'un mois et n'ayant pas de retour, il pensait que son joueur était bien qualifié,

Constatant que la licence de M. Moussaddaq Kerboub SALAH Lic. 2548442184 de St Denis Fc a été enregistrée le 25/10/17 pour qualification le 30/10/17,

Considérant que ce joueur n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort

Dit match perdu par pénalité à St Denis Fc (0 but, - 1 point) pour en attribuer le gain à Vaujours Fc (2 buts, 3 points),

Débite St Denis Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U15

D5 B 51813.1 Fc Romainville 4/Championnet Sports du 4/11/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

Constatant que ce match devait se dérouler à 17h00,
Constatant que la rencontre précédente avait pris du retard,
Constatant que le coach du Fc Romainville a prévenu son adversaire que la rencontre ne pourrait débuter au mieux qu'à 17h50 vu le retard pris par le match précédent,
Constatant que Championnet Sports s'est déplacé en transports en commun et que vu la catégorie, il était trop tard pour débuter la rencontre,
Constatant que la responsabilité des deux clubs n'est pas engagée dans cette affaire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la CSG.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Super Vétérans

Poule A 52331.1 Bagnolet Fc/Rsc Montreuil du 29/10/17

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Bagnolet Fc sur la participation d'un joueur du Rsc Montreuil n'ayant pas l'âge requis pour évoluer dans cette catégorie pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que le grief reproché par Bagnolet Fc à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation au regard de l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93,

Pars ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette l'évocation de Bagnolet Fc comme irrecevable,

Débite Bagnolet Fc des frais de dossier.

*La présente décision sur la **procédure uniquement** est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

Futsal

D1 52142.1 Afc Ile St Denis/Blanc Mesnil Sf du 23/10/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Prend connaissance de la réclamation de l'Afc Ile St Denis sur la participation de plus de quatre de leurs joueurs évoluant en double licence alors que le règlement n'en autorise que quatre pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Blanc Mesnil SF qui a souhaité apporter

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

ses commentaires, en précisant qu'au niveau départemental, il n'y a pas de nombre de joueurs limités en double licence au niveau du Futsal,

Considérant l'article 7 du règlement du championnat départemental Futsal qui précise que le nombre de joueurs titulaires d'une double licence inscrit sur la feuille de match n'est pas limité, Considérant dès lors que la réclamation de l'Afc Ile St Denis est irrecevable sur le fond,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Afc Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D1 52150.1 Cité Sport et Culture/Afc Ile St Denis du 4/11/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Prend connaissance de la réserve de l'Afc Ile St Denis sur la participation de plus de quatre de leurs joueurs évoluant en double licence alors que le règlement n'en autorise que quatre pour la dire recevable en la forme,

Considérant l'article 7 du règlement du championnat départemental Futsal qui précise que le nombre de joueurs titulaires d'une double licence inscrit sur la feuille de match n'est pas limité, Considérant dès lors que la réserve de l'Afc Ile St Denis est irrecevable sur le fond,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Afc Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Forfaits

Coupe

U11 Championnet Sports du 14/10/17

1^{er} forfait

Seniors D5 C Jeunes Pavé Neuf/Acs Jwa Di Jwé 93 du 29/10/17

U17 D4 B Es Parisienne 2/Ofc Couronnes du 15/10/17

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

2è forfait

U17 D4 A Us Paris XI/**So Rosny 2** du 5/11/17
U17 D4 A Fa Le Raincy 2/**Esd Montreuil** du 5/11/17
U17 D4 B Fc Coubronnois/**Fc Solitaires Paris Est 2** du 29/10/17
Anciens D3 A Fc Romainville/**Cms Pantin** du 29/10/17

Forfait général

Seniors D5 A **Js Bondy 2**
Anciens D3 A **Tremblay Fc 3**

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

Futsal D2 B **Vue d'Ensemble/Sport Ethique** du 7/10/17

Dossiers en cours

Seniors D3 B Espérance Paris 19è 2/Ofc Couronnes du 5/11/17 : Match non joué, en attente pour complément d'enquête

Seniors D4 A Usm Audonienne 2/Afc Ile St Denis du 5/11/17 : Réclamation de l'Afc Ile St Denis sur la participation de deux joueurs adverses susceptibles d'avoir évolué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, en attente d'éventuelles observations de l'Usm Audonienne, statué le 21/11/17

Seniors D4 A As Paris 2/Fc Aulnay 2 du 29/10/17 : Demande d'évocation de l'As Paris sur la participation d'un joueur adverse susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations du Fc Aulnay, statué le 14/11/17

U19 D3 B Espérance Paris 19è 2/Bagnolet Fc du 5/11/17 : Match non joué, en attente pour complément d'enquête

U17 Coupe Romainville Fc/As Paris du 22/10/17 : Demande d'évocation de l'As Paris sur la participation d'un joueur adverse susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de Romainville Fc, statué le 14/11/17

U17 D3 A Championnet Sports/Enfants de la Goutte d'Or du 15/10/17 : Match non joué, en attente d'explications des deux clubs et de l'officiel.

U15 D4 D Enfants de la Goutte d'Or/As Paris du 4/11/17 : Litige sur le match, convocations

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

pour le 21/11/17

Feuille de match Informatisée (FMI)

- . **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- . **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- . **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Seniors D3 A **Fc Solitaires Paris Est 2**/Fc Coubronnais du 29/10/17
 Seniors D3 B **Es Stains 2**/Paris Gaëls Ai du 29/10/17
 Seniors D4 B **Enfants de la Goutte d'Or 2**/Vaujours Fc du 29/10/17
 Seniors D5 A **Paris Sport Culture 2/Championnet Sports** du 29/10/17
 Seniors D5 A **St Denis Fc**/Vaujours Fc 2 du 22/10/17
 Seniors D5 B **Sc Dugny 2**/Efe Sport du 29/10/17
 Seniors D5 C Ca Romainville 2/**Pierrefitte Fc 2** du 29/10/17
 Seniors D5 C **Antillais de Paris 19è/Montreuil Souvenir** du 29/10/17
 U19 D3 B **Usm Audonienne**/As Stains 93 du 29/10/17
 U19 D3 C **As Bondy 2/Esc Paris 20** du 29/10/17
 U17 D2 A Villemomble Sports 2/**Es Stains** du 29/10/17
 U17 D3 A **Noisy le Grand Fc**/Tremblay Fc 2 du 29/10/17
 U17 D3 A **Enfants de la Goutte d'Or**/Espérance Aulnaysienne 2 du 29/10/17
 U17 D3 B **Fc Aulnay/Sfc Neuilly 2** du 29/10/17
 U17 D4 C **Bagnolet Fc**/As Jeunesse Aubervilliers 2 du 29/10/17
 U17 D4 D **Neuilly Plaisance Fc**/Cms Patin du 29/10/17
 U15 D5 E **Antillais Paris 19è 2**/Af Paris 18 2 du 21/10/17
 CDM D1 Fc Solitaires Paris Est/**Tremblay Fc** du 29/10/17
 CDM D1 **Flamboyants de Villepinte**/Cosmos Fc du 29/10/17
 Anciens D1 **Cap Nord**/Sc Buttes Chaumont du 29/10/17
 Anciens D3 B **Espérance Paris 19è 2**/Usm Gagny du 29/10/17
 Super Vétérans B **Gournay Fc**/Antillais Aulnay du 29/10/17
 Super Vétérans B **Ja Drancy**/Esd Montreuil du 29/10/17
 Futsal D2 A Neuilly Futsal 2/**Bagnolet Fc 2** du 20/10/17
 Futsal D2 A **Vivacité**/Sevrans Fu 2 du 21/10/17
 Futsal D2 B **Drancy Futsal 3**/Pierrefitte Fc 2 du 20/10/17

Fa Le Raincy

U17 D3 B Fa Le Raincy/Ofc Pantin du 15/10/17
 U17 D4 A Fa Le Raincy 2/Blanc Mesnil Sf 3 le 15/10/17

La Commission,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

07 Novembre 2017

Prend connaissance de l'e-mail de ce club du 6/11/17 contestant les avertissements subis pour non utilisation de la FMI.

Rappelle à ce club qu'une décision a été prise, en toute connaissance de cause, et qu'elle a été publiée de manière officielle, seul un appel réglementaire peut en modifier cette décision.

Amende - 100 Euros

U17 D4 D Neuilly Plaisance Fc/Cms Pantin du 29/10/17

Anciens D1 Cap Nord/Sc Buttes Chaumont du 29/10/17

Anciens D3 B Espérance Paris 19è 2/Usm Gagny du 29/10/17

Super Vétérans D Espérance Aulnaysienne/Sc Dugny du 29/10/17

Super Vétérans D As Arena/Flamboyants de Villepinte du 29/10/17

Futsal D2 A Vivacité/Sevrans Fu 2 du 21/10/17

Futsal D2 A Fc Sevrans/Espace Jeunes Charles Hermite du 21/10/17

Match perdu par pénalité

Futsal D2 A NEUILLY FUTSAL 2/Bagnolet Fc 2 du 20/10/17

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Les dossiers du week-end du 11 et 12 novembre seront traités le 21 novembre après explications des clubs n'ayant pas eu recours à la tablette.

Les clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.



District de la Seine-Saint-Denis de Football
12 rue Eugène Varlin
93150 Le BLANC-MESNIL

secretariat@district93foot.fff.fr
<http://district93foot.fff.fr>

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication
Claire JACOTOT

Rédaction
Marina SAUVAGE

Fonctions

Noms

Directrice Administrative:

Mme. JACOTOT Claire

Accueil:

Mme. DUMONT Cécile

Responsable Compétition:

M. TEURNIER Eric

Comptabilité:

Secrétaire de Direction

Mme. SAUVAGE Marina

Arbitrage:

Mme. SAUVAGE Marina

Mail: secretariat@district93foot.fff.fr

Téléphone: [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)

Technique:

M. MATHIEU Marc

Conseiller Départemental Foot Animation:

M. ZAIDI Stéphane

Chargé de Développement:

M. MAYTRAUD Jérémy

Conseiller Technique Départemental:

M. TARDIVEAU Didier

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Téléphone: [01-48-19-89-48](tel:01-48-19-89-48)



LUNDI	10H / 13H	14H / 18H
MARDI	9H / 13H	14H / 18H
MERCREDI	9H / 13H	14H / 19H
JEUDI	9H / 13H	14H / 18H
VENDREDI	9H / 13H	14H / 19H